



Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 16 février 2017 à 20 h

Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 10 février 2017, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 16

votants : 19

Présents : Xavier Gaudio, Henri Arbeille, Delphine Bart, Sabine Bénétrix, Philippe Gelez, Christophe Gès, Jérôme Lacroix, Georges Lagardère, Nadine Lartigau, Serge Messanges, Cathy Montaut, Jean-Pierre Orgeval, Marie-Françoise Péré-Gaudio, Pierre Sarthou, Pierre Servary, Michel Villeger.

Ont donné pouvoir : Sabine Dassé à Cathy Montaut, Françoise Lalande à Philippe Gelez, David Minvielle à Christophe Gès.

Absents excusés : aucun.

Secrétaire : Sabine Bénétrix

Assistent également Véronique Bois, directrice générale des services, et Mélanie Fourgs, responsable du service gestion.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Budgets primitifs 2017 : budget principal et budgets annexes

a) Reprise anticipée des résultats 2016

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Les résultats des budgets 2016 sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif (en pratique lors du vote du budget primitif).

Il n'y a pas de reprise anticipée des résultats pour les budgets de lotissement mais seulement des reports de résultats.

Budgets	Excédents de fonctionnement 2016	Recettes de fonctionnement C / 002	Recettes d'investissement C / 1068
Principal	1 961 361,03 €	1 461 361,03 €	500 000,00 €
Casino	513 461,96 €	418 461,96 €	95 000,00 €
Cinéma	31 258,49 €	31 258,49 €	
Eau	272 087,67 €	67 087,67 €	205 000,00 €
Assainissement	297 473,15 €	297 473,15 €	
Restaurant « Front de mer »	33 240,07 €	12 240,07 €	21 000,00 €
Maison petite enfance	285 377,34 €	235 377,34 €	50 000,00 €

b) Vote des budgets primitifs : budget principal et budgets annexes

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Budget principal

Approuvé à la majorité

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 9 940 961,03 € et celle d'investissement à 7 934 435,28 €.

Libellés	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total BP 2017
Fonctionnement			
Dépenses		9 940 961,03 €	9 940 961,03 €
Recettes		9 940 961,03 €	9 940 961,03 €
Investissement			
Dépenses	1 454 420,00 €	6 480 015,28 €	7 934 435,28 €
Recettes	561 667,03 €	7 372 768,25 €	7 934 435,28 €

Les budgets primitifs respectent les orientations suivantes :

- Effort de préservation des marges de manœuvre budgétaires afin d'autofinancer une partie des investissements grâce :
 - Au contrôle des dépenses de fonctionnement
 - A l'optimisation équitable des sources de recettes
- Priorisation des dépenses pour la tranquillité publique et la sécurité des administrés
- Poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux

- Amélioration du cadre de vie
- Poursuite, via le CCAS, d'une politique sociale volontariste au service des familles et des personnes âgées
- Soutien au tissu associatif local à travers des aides financières et des prêts à titre gracieux de locaux

Ces priorités seront assurées tout en maintenant une stabilité des taux communaux de fiscalité locale.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellés	Réalisé 2016 anticipé	BP 2017	Évolution Prévisionnel 2017 / Réalisé 2016
011	Charges à caractère général	2 301 777,84 €	2 522 800,00 €	9,60 %
012	Charges du personnel	3 862 145,27 €	4 023 800,00 €	4,19 %
65	Autres charges de gestion courante	1 232 591,62 €	2 486 817,88 €	101,78 %
66	Charges financières	124 299,59 €	120 000,00 €	- 4,29 %
67	Charges exceptionnelles	433,90 €	30 000 €	6 814,04 %
042	Opérations d'ordre	4 463 779,04 €	396 317,64 €	- 91,11 %
022	Dépenses imprévues	0 €	80 000 €	
023	Virement à la section d'investissement (épargne prévisionnelle)	0 €	280 725,51 €	

Chapitre 011 2 522 800,00 € *Vote : Unanimité*

Le maire Xavier Gaudio rappelle que les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par certains facteurs externes : l'inflation, le prix des combustibles et carburants (très volatil), les contraintes réglementaires ...

Ce chapitre comporte également les frais liés à l'ALSH et aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) hormis les frais de personnel.

Des dépenses supplémentaires sont prévues au niveau de :

- Complexe tennis : la gestion par la commune du bar entraîne certains achats (boissons et accessoires de tennis) : + 24 000 €. Des recettes ont de même été prévues au chapitre 70 (prestations de service)
- Sécurité : des vigiles supplémentaires seront employés (+ 12 500 €)
- Entretien : une entreprise extérieure effectuera l'entretien des toitures des bâtiments communaux (+ 22 000 €) ; des travaux d'entretien courant sur les bâtiments, sur les réseaux seront effectués (+ 40 000 €) ; des travaux en régie sont également prévus (+ 35 000 €)

Les efforts de gestion seront malgré tout poursuivis conformément aux objectifs d'optimisation des dépenses, dont la politique de mutualisation et de rationalisation des achats.

Chapitre 012 4 023 800,00 € *Vote : unanimité*

Le pilotage rigoureux de la masse salariale mené depuis trois ans se poursuivra en 2017 mais il est particulièrement impacté cette année par des mesures imposées par l'Etat (réforme du parcours professionnel des carrières et des rémunérations, revalorisation du point d'indice ...)

La reprise ne gestion directe de l'entretien des courts de tennis impliquera l'embauche d'un agent au service Espaces verts.

Des moyens humains supplémentaires seront affectés à l'axe prioritaire 2017 : la tranquillité publique et la sécurité des Hossegoriens. Un policier municipal sera embauché à temps complet, à l'année, ainsi qu'un agent de surveillance de la voie publique en CDD pour six mois, à temps complet.

Chapitre 65 2 486 817,88 € *Vote : Unanimité*

L'augmentation des crédits inscrits à ce chapitre provient essentiellement d'écritures patrimoniales (transfert de terrains inscrits dans le patrimoine de la commune (budget principal) au budget annexe Pédebert II pour une valeur de 1 200 000 €) Il s'agit en particulier du terrain vendu au syndicat mixte Pédebert où sera développée l'extension du parc d'activité.

Chapitre 66 120 000,00 € *Vote : Unanimité*

Les intérêts des emprunts fléchissent du fait du non recours aux crédits bancaires.

Chapitre 67 30 000,00 € *Vote : Unanimité*

Les charges exceptionnelles 2017 prévoient entre autres l'enregistrement des créances dites irrécouvrables (créances de la commune non recouvrables).

Chapitre 042 396 317,64 € *Vote : Unanimité*

Ce chapitre prévoit les écritures liées aux amortissements du matériel.

En 2016, ont été réalisées les écritures liées à la cession d'un terrain au syndicat mixte Pédebert et un autre terrain à Alternative Foncière.

Chapitre 022 80 000,00 € *Vote : Unanimité*

Un montant de 80 0000 € est inscrit au chapitre des dépenses imprévues.

Chapitre 023 280 725,51 € *Vote : Unanimité*

Il s'agit de l'épargne prévisionnelle qui permettra d'autofinancer une partie des investissements.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellés	Réalisé 2016 anticipé	BP 2017	Évolution
70	Produits des services	934 238,36 €	949 600,00 €	+ 1,64 %
73	Impôts et taxes	6 057 401,81 €	5 674 900,00 €	- 6,31 %
74	Dotations	1 119 479,56 €	889 600,00 €	20,53 %
75	Autres produits	586 915,22 €	770 000,00 €	+ 31,19 %

042	Opérations d'ordre (travaux en régie)	124 798,87 €	160 000,00 €	+ 28,21 %
77	Produits exceptionnels	4 191 682,28 €	18 500,00 €	99,56 %
013	Remboursement sur rémunération du personnel	41 129,69 €	17 000,00 €	58,67 %
002	Reversement partiel excédent de fonctionnement	888 442,50 €	1 461 361,03 €	64,49 %

Chapitre 013 17 000,00 € Vote : Unanimité

Ce chapitre comprend les remboursements prévisionnels de l'assurance statutaire, de la Sécurité Sociale et de l'État pour les contrats aidés.

Chapitre 70 949 600,00 € Vote : Unanimité

Les recettes inscrites sur ce chapitre sont liées aux autorisations de voirie, à l'occupation du domaine public (+ 2% d'augmentation sur les tarifs), aux services publics payants (tennis, aire de camping-cars, accueil de loisirs (seul le tarif journalier s'applique, les activités et les sorties sauf les séjours sont gratuites ...))

Chapitre 042 160 000,00 € Vote : Unanimité

Ce chapitre reprend les travaux qui sont faits par les services municipaux ; ce montant se retrouve en dépenses de la section d'investissement.

Chapitre 73 5 674 900,00 € Vote : Unanimité

Sont incluses dans ce chapitre :

- Les recettes liées à la fiscalité locale ; les taux communaux ne sont pas augmentés et sont maintenus comme suit :
 - Taxe d'habitation : 11,22 %
 - Taxes sur le foncier bâti : 11,39 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 69,71 %
- L'attribution de compensation versée par MACS diminue du fait du transfert de compétences.
- Les jeux du Casino et les taxes liées aux droits de mutation font l'objet d'inscription de crédits à hauteur de 130 000 € et 650 000 €.

Chapitre 74 889 600,00 € Vote 17 voix pour et 2 contre (Henri Arbeille et Delphine Bart)

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État est estimée à – 210 000 €.

Delphine Bart rappelle les baisses successives des dotations de l'Etat ; certaines communes sont, du fait de cette baisse, en quasi état de cessation de paiement.

Chapitre 75 770 000,00 € Vote : Unanimité

Ce chapitre comprend les revenus des loyers et le reversement de la vente de deux terrains à bâtir du budget annexe La Forêt, bénéficiant de compromis de vente (430 000 €).

Chapitre 77 18 500,00 € Vote : Unanimité

En 2016, avaient été réalisées la vente de la parcelle où était implanté le site de la Lyonnaise (2 900 000 € ht) et celle du terrain au syndicat mixte Pédebert (1 200 000 €).

Chapitre 002 1 461 361,03 € Vote : Unanimité

Les crédits correspondent à l'excédent de fonctionnement 2016.

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellés	Réalisé 2016 anticipé	BP 2017	Remarques
040	Travaux en régie	124 798,87 €	160 000,0 €	+ 28,21 %
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	49 252,64 €	Avance sur travaux avenue de la Bécasse
16	Capital emprunts	317 052,56 €	310 000,00 €	- 2,22 %
20	Immobilisations incorporelles	28 502,10 €	40 000,00 €	Frais d'étude
204	Subventions versées	193 724,89 €	992 250,00 €	Sydec, Macs, Ehpad, Sivom (désensablement du lac)
21	Immobilisations corporelles	274 304,10 €	900 080,00 €	Matériel, mobilier ...
23	Travaux	4 136 704,01 €	5 352 852,64 €	Travaux divers
020	Dépenses imprévues	0,00 €	80 000,00 €	
27	Autres immobilisations financières	1 200 000,00 €	0,00 €	Opération patrimoniale (terrain vendu au syndicat mixte Pédebert)
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	50 000,00 €	Tranche de caveaux

Tous les chapitres sont votés à l'unanimité.

Chapitre 21 900 080,00

Des crédits sont ouverts pour du matériel de voirie (poteaux incendie, surpresseur, souffleurs, panneaux d'affichage ... : 191 000 €), matériel roulant (chargeur, mini pelle, balayeuse, fourgon, camion, tondeuse autoportée ... : 336 280 €), matériel divers (matériel et mobilier de bureau, mobilier scolaire, petit matériel divers pour les services, structures modulaires, terminaux verbalisateur, équipements pour les logements communaux, matériels de cuisine pour les restaurants scolaires, système d'ouverture pour l'école d'Hossegor ...

Opérations 2313/.. et 2315/.. 5 352 852,64 €

Sont inscrits les montants TTC des travaux de voirie et de bâtiment, dont : 1^{ère} tranche de l'aménagement du bourg de Soorts (1 245 000 €), solde de l'aménagement du boulevard du front de mer (136 400 €), mise aux normes et accessibilité de la mairie (595 000 €), système de vidéo-surveillance (268 000 €), sécurisation de l'avenue de la Bécasse (1 045 000 €), réfection des réseaux d'eaux pluviales (670 000 €), construction d'un bâtiment associatif (400 000 €), etc ...

Certains de ces travaux seront éligibles à des subventions (MACS, Etat, Conseil départemental...).

Recettes d'investissement

Tous les chapitres Unanimité

Les ressources d'investissement 2017 sont le report d'investissement 2016 (594 114,69 €), l'excédent de fonctionnement 2016 (500 000 €), le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA : 650 000 €), la dotation aux amortissements (396 817,64 €), les subventions d'équipement (1 300 965,90 €), la fiscalité d'urbanisme avec les taxes d'aménagement (265 000 €), l'épargne prévisionnelle 2017 (280 725,51 €), l'écriture patrimoniale relative à la cession d'un terrain au syndicat mixte Pédebert (1 200 000 €), la souscription d'un emprunt (2 576 388,02 €), diverses recettes (170 423,52 €).

Le maire Xavier Gaudio précise à l'assemblée que la souscription éventuelle d'un nouvel emprunt, dans le contexte communal de faible endettement, est une fenêtre d'ouverture pour financer une partie des travaux 2017 et 2018. Les taux d'emprunt sont historiquement bas mais repartent à la hausse.

Delphine Bart rappelle qu'elle a toujours été en faveur de cette option et considère qu'il s'agit d'un choix stratégique de gestion.

Cathy Montaut souligne que les finances communales sont saines depuis des décennies.

Budgets annexes

Tous les budgets annexes sont votés à l'unanimité : Casino, Cinéma, La Forêt, Pédebert II, Eau, Assainissement, Restaurant, Maison de la petite enfance, Clos du Golf, Les Barthes.

Budget	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	BP 2017
Casino			
Fonctionnement		595 461,96 €	595 461,96 €
Investissement	- 142 800,00 €	540 980,70 €	683 780,70 €
Cinéma			
Fonctionnement		36 158,49 €	36 158,49 €
Investissement	- 10 000,00 €	44 429,59 €	54 429,59 €
La Forêt			
Fonctionnement		537 920,19 €	537 920,19 €
Investissement		98 292,46 €	98 292,46 €
Pédebert 2			
Fonctionnement		4 200 614,89 €	4 200 614,89 €
Investissement		3 025 664,14 €	3 025 664,14 €
Eau			
Fonctionnement		177 087,67 €	177 087,67 €
Investissement	- 234 500,00 €	212 918,88 €	447 418,88 €
Assainissement			
Fonctionnement		516 670,41 €	516 670,41 €

Investissement	- 465 000,00 €	883 148,62 €	1 348 148,62 €
Restaurant			
Fonctionnement		87 240,07 €	87 240,07 €
Investissement	- 10 000,00 €	53 440,07 €	63 440,07 €
Maison Petite Enfance			
Fonctionnement		860 977,34 €	860 977,34 €
Investissement	- 20 000,00 €	139 995,08 €	159 995,08 €
Clos du Golf			
Fonctionnement		66 826,23 €	66 826,23 €
Investissement		0,00 €	0,00 €
Les Barthes			
Fonctionnement		2 360 598,64 €	2 360 598,64 €
Investissement		2 945 598,64 €	2 945 598,64 €

c) Création des autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité sur les AP/CP de tous les budgets

Delphine Bart précise que les montants sont inscrits en euros TTC et que la TVA sera récupérée avec un an de retard soit 2018 pour les travaux réalisés en 2017.

N° AP/CP	Programmes par budget	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
			Solde 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Total CP
14.003	Principal Collecte des eaux pluviales	568 480,00	536 295,34	32 184,66			568 480,00
14.007	Bourg de Soorts	2 740 000,00	106 667,20	1 245 000,00	1 388 332,80		2 740 000,00
14.009	Bd Front de mer	3 029 100,00	2 841 579,99	187 520,01			3 029 100,00
14.010	ALSH	154 692,97	126 950,39	27 742,58			
15.011	Désensablement pied de dunes	75 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00	75 000,00
15.015	Surpresseur Super-Hossegor	90 000,00		90 000,00			90 000,00
16.001	Voirie non communautaire 2016	360 000,00	123 807,37	150 000,00	86 192,63		360 000,00
16.002	Yacht-Club	100 000,00		92 000,00	8 000,00		100 000,00
16.003	Sécurisation avenue de la Bécasse	1 050 000,00	1 494,72	1 048 505,28			1 050 000,00
16.004	Aménagement bureaux mairie	650 000,00	15 922,80	634 077,20			650 000,00
16.009	Pluvial Soorts	700 000,00		670 000,00	30 000,00		700 000,00
17.001	Hôtel de la Forêt	100 000,00		47 500,00	52 500,00		100 000,00
17.002	Bâtiment associatif	500 000,00		400 000,00	100 000,00		500 000,00

	Pédebert						
	Assainissement						
16.010	Plage naturiste	300 000,00		300 000,00			300 000,00
17.004	Bourg de Soorts	500 000,00		450 000,00	50 000,00		500 000,00
	Eau						
16.004	Bourg de Soorts	350 000,00		210 000,00	140 000,00		350 000,00
	Casino						
15.013	Toiture	180 000,00	137 024,00	42 976,00			180 000,00
17.003	Ascenseur et accessibilité PMR	300 000,00		50 000,00	250 000,00		300 000,00

d) Subventions attribuées aux associations

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité pour toutes les subventions aux associations (454 947 €) sauf pour les associations « Musique de poche » et « Les amis du lac ».

Jérôme Lacroix se retire du vote pour l'attribution de la subvention à l'office de tourisme, dont il est président, et Serge Messanges et Philippe Gelez pour l'association de chasse.

La subvention à l'association « Musique de poche » n'est pas attribuée pour incomplétude du dossier 5 voix pour l'attribution (X.Gaudio, H.Arbeille, D.Bart, S.Bénétrix, JP.Orgeval), 7 voix contre (Ch.Gès, J.Lacroix, N.Lartigau, M.F.Péré-Gaudio, P.Sarthou, P.Servary, M.Villeger), 7 abstentions (Ph.Gelez, G.Lagardère, S.Messanges, C.Montaut, et par procuration S.Dassé, F.Lalande et D.Minvielle).

La subvention à l'association « Les amis du lac » est attribuée à la majorité par 10 voix pour, 2 contre (J.Lacroix, G.Lagardère), 7 abstentions (Ch.Gès, N.Lartigau, S.Messanges, C.Montaut, P.Sarthou, M.Villeger et par procuration D.Minvielle).

e) Office de tourisme :

Jérôme Lacroix, président de l'office de tourisme, se retire du vote pour les deux points suivants.

1. Convention financière

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Les subventions attribuées aux associations supérieures à 23 000 € doivent faire l'objet d'une convention financière. La subvention 2017 attribuée à l'office de tourisme s'élève à 310 000 € : l'assemblée délibérante approuve l'établissement d'une convention financière avec l'Office de tourisme.

2. Convention d'objectifs et de moyens

Rapporteur : Jérôme Lacroix

Vote : unanimité

Compte tenu du montant de l'aide attribuée à l'office de tourisme, une convention d'objectifs doit être établie entre la commune et l'office de tourisme.

Elle précise et détaille les différentes missions du service public local de tourisme déléguées par la commune à l'office de tourisme (missions réglementaires et missions complémentaires) et les moyens que la commune lui attribue pour les réaliser.

f) Tableau des effectifs

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée adopte le tableau des emplois des services municipaux (commune et crèche) au 1^{er} janvier 2017.

Le maire Xavier Gaudio précise que la commune et l'EHPAD emploie 170 personnes.

2 Occupation du domaine public : tarifs et attributions

Rapporteur : Sabine Bénétrix

Vote : unanimité

Les concessions qui ont été libérées à la fin de l'année sont attribuées à :

- Buvette de la plage du Rey : Nelly Trécu : 7 140 €
- Location de matériel et cours plage des Chênes-Lièges : Cédric Minjoulet : 3 060 €
- Poissonnerie Halles : Vincent Storti : 9 437,57 €
- Stand mobile yaourts glacés : Eric Daragnès : 942,60 €
- Food Truck esplanade plage Nord : Maxime Schillé : 2 000,00 €

2 concessions ne seront pas utilisées en 2017 faute de candidats :

- Plage du Rey : slakline
- Bordure du canal, à côté du pont Notre Dame : préparation physique

Une augmentation générale sur tous les tarifs de 2% est fixée.

Cathy Montaut fait part de sa satisfaction quant au climat apaisé qui règne sur ce sujet par rapport à 2016.

3 Contrat de bail Free Mobile

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Une convention particulière de bail avec l'opérateur Free Mobile pour qu'il installe et exploite à Pédebert, avenue des Forgerons, sur une surface de 60 m² un pylône d'une hauteur d'environ 40 mètres et les équipements techniques indispensables (armoires, câbles, systèmes de contrôle ...) est consentie (bail de 12 ans, avec un loyer annuel de 8 000 €).

4 Convention avec l'Association Tennis Club de Soorts-Hossegor de mise à disposition du complexe du tennis

Rapporteur : Christophe Gès

Vote : unanimité

La convention avec le TCSH étant échue et un nouveau président ayant été élu, une convention de mise à disposition du complexe du tennis avec l'association TCSH est établie.

5 Convention portant autorisation à M. François Boniface d'enseignement du tennis

Rapporteur : Christophe Gès

M. François Boniface souhaitant dispenser un enseignement de tennis, pour son propre compte, sur les installations municipales, et la commune souhaitant offrir aux joueurs la possibilité de prendre des cours de tennis individuels ou collectifs, une convention fixant les droits et obligations des deux parties est établie. M. Boniface réglera une redevance de 1 800 € par an.

6 Acquisitions foncières

a) Une partie (46 m²) de la parcelle AX 42p, avenue de la Bécasse

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée accepte la proposition du propriétaire de la parcelle cadastrée section AP numéro 42p d'échanger une bande de sa parcelle (environ 46 m²) contre la réfection d'un chemin qui accède à sa propriété en enduit bitumeux tri-couches.

Cet échange est opportun car l'acquisition des 46 m² permettra d'élargir le trottoir prévu dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de la Bécasse.

b) Une partie (environ 317 m²) de la parcelle AR 48p, avenue de Pascouaou

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée émet un avis favorable à l'acquisition d'une bande de terrain de 7 mètres de large sur environ 45 mètres de long, soit une superficie totale d'environ 317 m², de la parcelle cadastrée section AR numéro 48p.

Cela permettra d'accéder au fond de la parcelle communale où est implantée la salle de l'association Lous Paloumayres et du Ping-Pong. Ce nouveau chemin permettra aux associations Hossegor Surf Club et Hossegor Sauvetage Côtier d'accéder par l'avenue de Pacouaou à une extension qui pourrait être construite (environ 400 m² au sol) pour y stocker leur matériel. Une salle pour d'autres associations pourrait également y être aménagée, ainsi qu'un étage.

7 Vente d'une parcelle bâtie AP 11, avenue des Tonneliers

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Les associations Hossegor Surf Club et Hossegor Sauvetage Côtier n'ayant plus besoin de stocker leur matériel sur la parcelle communale cadastrée section AP numéro 11 (maison Miele), celle-ci pourrait être vendue.

L'assemblée décide de vendre cette parcelle au prix de 280 000 € à Nexton Immobilier.

URBANISME

8 Mise en concordance des cahiers des charges des lotissements « artisanal Pédebert », « artisanal Pédebert extension », « artisanal et industriel Pédebert 2ème extension », « artisanal Pédebert 3ème extension », « artisanal Pédebert 4ème extension », « artisanal Pédebert 4ème extension subdivision du 2ème lot (2ème tranche) », « L'Aïrial », « Les Tucs », « La Bouchonnerie », « La Bouchonnerie extension », « Lesbarres », « Chemin des Barthes », « Lanot », « Bellevue », « Lahary », « Lahary extension », « Le Coteau de Brana », « Claverie », « Les Bruyères », « Du Champ des Roses », « Les Chênes Lièges », « Tiatic », « Les Jardins de Bielle », « Les Hauts de Mathiou », « De Cheu », « La Forêt » avec les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve la mise en concordance de ces lotissements, le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

9 Règlement d'intervention en faveur du logement social

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : unanimité

Par délibération en date du 27 septembre 2016, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'intervention en faveur du logement social.

Afin de respecter le parallélisme des formes d'un point de vue juridique, entre communes et communauté de communes, l'assemblée doit délibérer sur ce règlement : il est approuvé.

AFFAIRES GÉNÉRALES

10 Elections des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Henri Arbeille

La délibération en date du 27 décembre 2016 fixant le nombre des membres du CCAS et les nommant est non conforme car l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles précise que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

L'assemblée procède donc à l'élection des membres du CCAS.

Sont élus : Henri Arbeille, Delphine Bart, Marie-Françoise Péré-Gaudio, Françoise Lalande, Jean-Pierre Orgeval, Michel Villeger.

11 Procédure d'appel d'offres pour les marchés d'assurance

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio est autorisé à relancer les marchés d'assurance de la commune et de la maison de la petite enfance, arrivant à échéance à la fin de l'année 2017, pour une durée de 3 ans.

12 Convention de délégation de compétence pour l'organisation des services des transports occasionnels pendant la vente au déballage avec la communauté de communes MACS

Rapporteur : Pierre Sarthou

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio est autorisé à signer la convention à intervenir avec la communauté de communes MACS, pour l'organisation du transport occasionnel pendant la vente au déballage de Pâques,

13 Indemnisation des astreintes pour le personnel recruté en Contrat à Durée Déterminée de droit public

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Le personnel recruté en CDD de droit public, dans la filière sportive, peut tenir des astreintes et être indemnisé, comme les agents titulaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

14 Décisions du maire

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1er avril 2016 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire :

Tarifs

a) Boissons et accessoires de tennis

Rapporteur : Christophe Gès

Les tarifs des boissons et accessoires de tennis ont été fixés

- Soda canette 2,00 €
- Café, thé 1,20 €
- Chocolat 1,50 €
- Jus de fruit 2,50 €
- Powerade 2,50 €
- Eau 1,5l 1,00 €
- Vittel Sport 75cl 2,50 €
- San Pellegrino 50cl 2,00 €
- Vichy 33cl 2,00 €
- Limonade, sirop ... 1,00 €
- Barres chocolatées 1,00 €
- Bonbons sachet 1,50 €
- Cacahuètes sachet 1,50 €
- Chips sachet 1,00 €
- Tube 4 balles de tennis 8,50 €
- Gripp 1er choix 10,00 €
- Gripp 2nd choix 4,50 €
- Sur gripp 1er choix 3,50 €
- Sur gripp 2nd choix 2,00 €
- Anti vibreur 2nd choix 2,00 €

Location

Rapporteur : Henri Arbeille

b) Logements Pignada

Les studios sont mis à disposition pour les personnes employées par la mairie ou l'office de tourisme au tarif de 100 € par mois et 400 € par mois pour les CRS/MNS qui souhaitent être logés.

c) Appartement type T3, 36 impasse des Loirs

L'employé de l'association TCSH qui logeait à l'appartement jouxtant le club house du tennis étant licencié par l'association au 31 janvier 2017, du fait de la reprise de l'entretien des installations du tennis par des agents communaux, une convention d'occupation à titre gratuit du logement de type 3 qu'il occupait est signée jusqu'au 31 mars 2017.

Recours

d) Requête en annulation de M. Jean-Jacques Tirquit devant le tribunal administratif de Pau

Monsieur Jean-Jacques Tirquit a introduit devant le tribunal administratif de Pau, contre la commune, une requête en annulation de l'arrêté municipal du 15 novembre 2016 ayant pour objet le retrait de ces délégations de fonctions et de signature.

Le cabinet DS avocats de Bordeaux (Maître Isabelle Carton de Grammont) est désigné dans cette affaire.

Œuvres

e) Acquisition œuvre Ana Pagola

L'œuvre (huile sur toile) intitulée Pina Colada en Breda de l'artiste Ana Pagola, d'un format de 260 cm x 195 cm, de 2016, est achetée au prix de 5 200 €.

15 Questions diverses

Pierre Sarthou fait le point sur l'état d'avancement de la vente au déballage et du dispositif de sécurité imposé par le plan d'urgence.

David Minvielle précise que la commune a demandé l'octroi de CRS-MNS, dont la présence a un coût moins important que des MNS civils.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée vendredi 7 avril 2017 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 22h05.

Soorts-Hossegor, le 29 mars 2017

Le maire,
Xavier Gaudio